

Acte d'acquisition d'un bien reçu en héritage

Par bistouc, le 22/11/2013 à 10:20

Bonjour à tous,

Voilà, suite au décès de ma mère l'année dernière, nous avons mes quatre frères et moi hérité de la maison familiale, mon frère ainé n'ayant pas voulu rester dans l'indivision, mes trois frères et moi nous lui avons racheté sa part au mois de juin auprès du notaire, depuis nous n'avons pas toujours pas reçu chacun d'acte d'acquisition du bien, d'après la notaire nous devrions rien recevoir.

Personnellement je trouve cela plutôt bizarre, pouvez vous me répondre sur ce sujet, merci d'avance.

Guy.

Par youris, le 22/11/2013 à 19:56

bjr,

comme il existe une vente entre votre frère et les indivisaires, vous devriez recevoir un acte de vente de la part du notaire.

cdt